

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **9 NOVEMBRE 2021**

Délibération CA 2021 / 11 / 09 – 4

Point 9 de l'Ordre du Jour :

MODALITÉS d'ATTRIBUTION de la PRIME d'ENCADREMENT DOCTORAL et de RECHERCHE (PEDR) : ÉVALUATION, TAUX , CRITÈRES d'ATTRIBUTION

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 4

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modalités d'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR), notamment les modalités d'évaluation, les taux et les critères d'attribution.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	24
Présents	18
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 10 novembre 2021



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 15 NOV. 2021**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 10 novembre 2021**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 15 NOV. 2021**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.